



CONTRAT DE DOMICILIATION POSTALE AVEC UN PARTICULIER

Entre les soussignés

La Société VERAM CONSEIL, S.A.R.L. au capital de 30.000 €, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro 508 763 950, ayant son siège social au 13 Bis Avenue de la Motte Picquet à Paris (75007), ci-après désignée « le domiciliataire » et représentée, aux fins des présentes, par son gérant.

D'UNE PART

Et

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : :

Prénom : :

Né(e) le : à

Adresse fiscale :
.....

Désigné ci-après « le domicilié »

D'AUTRE PART.

VERAM CONSEIL

SARL au capital de 30.000 €

13Bis Avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris

Tél : 01.44.11.75.35- Fax : 01.44.11.75.45

Site internet : www.domiciliation-societe-paris.com – Mail : informations@veram-conseil.fr

RCS de Paris 508 763 950 - - Numéro d'Agrément Préfectoral DOM2010097



Article 1 :

Le présent contrat a uniquement pour objet la gestion de la boîte postale du domicilié en conformité avec la législation et la réglementation applicables en la matière, et notamment celles régissant les services postaux.

VERAM CONSEIL autorise le domicilié à fixer son adresse postale, ci-après désignée « boîte postale » dans ses locaux sis 13Bis Avenue de la Motte Picquet, 75007 Paris à compter du

VERAM CONSEIL s'engage à fournir au domicilié les prestations suivantes : boîte postale, réception et mise à disposition du courrier, numérisation du courrier et réexpédition du courrier en fonction de la formule et/ou des options souscrites par celui-ci.

A cet effet, VERAM CONSEIL ne relevant pas de plis directement dans la boîte aux lettres du domicilié, il appartient à ce dernier de faire le nécessaire pour que le courrier postal qui lui est destiné soit acheminé dans les locaux de VERAM CONSEIL selon deux options possibles :

- En informant directement et individuellement chacun des correspondants dont le domicilié souhaite que le courrier soit traité par VERAM CONSEIL
- En souscrivant un contrat de réexpédition de courrier auprès de la Poste pour une durée maximum de 12 mois

Il est expressément convenu entre les parties que ce service de boîte postale ne saurait en aucun cas être assimilé à la domiciliation d'une entreprise commerciale ou d'une activité professionnelle permettant d'utiliser l'adresse du domiciliataire en conformité avec les dispositions des articles L.123-10 et suivantes du code de commerce. Un tel service fait l'objet d'un régime spécifique qui peut être fourni par VERAM CONSEIL sur demande.

Article 2 :

Le présent contrat est consenti en considération de la qualité des signataires, il est convenu que ce contrat est conclu intuitu personae.

Le présent contrat ne peut être cédé en totalité ou en partie par le domicilié, la domiciliation étant consentie à titre exclusivement personnel.

L'adresse postale mise à disposition par VERAM CONSEIL dans le cadre du présent contrat n'est qu'une adresse de correspondance. Cette adresse ne peut pas être utilisée sans que cette liste ne soit limitative pour faire établir un passeport, une carte d'identité, une carte de résident, une carte grise ou une carte verte d'assurance, pour ouvrir un compte bancaire (dans une agence locale ou en ligne sur internet), pour effectuer une demande de prêts ou

VERAM CONSEIL

SARL au capital de 30.000 €

13Bis Avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris

Tél : 01.44.11.75.35- Fax : 01.44.11.75.45

Site internet : www.domiciliation-societe-paris.com – Mail : informations@veram-conseil.fr

RCS de Paris 508 763 950 - Numéro d'Agrément Préfectoral DOM2010097



de crédits auprès d'une banque ou d'un organisme financier, pour demander le bénéfice d'aides sociales versés par l'Etat ou tout organisme affilié (public ou privé). Des frais de gestion (80€) seront facturés au domicilié chaque fois que VERAM CONSEIL devra rédiger et expédier un courrier à l'administration ou à l'organisme concerné par l'utilisation illicite de l'adresse de VERAM CONSEIL.

Article 3 :

Le domicilié donne, par la présente, mandat à VERAM CONSEIL de recevoir son courrier sans que le domiciliataire puisse en aucun cas être tenu responsable pour quelque raison que ce soit des suites à donner ou non aux correspondances adressées au domicilié.

Si le domicilié souhaite que VERAM CONSEIL réceptionne ses courriers recommandés, il devra au préalable remplir et signé le formulaire 776 de la Poste accompagné d'une copie recto verso de sa pièce d'identité en cours de validité.

Etant tributaire des services postaux français et étrangers VERAM CONSEIL ne pourra être tenue responsable à quelque titre que ce soit du fait de l'exécution du mandat qui lui est confié, de tout un retard d'acheminement dû aux instances postales ou en cas de dépassement de délais ou de non réception, de détérioration desdits plis ou colis ou de quelques autres préjudices pouvant être subis par le domicilié.

VERAM CONSEIL ne saurait également être tenue responsable des éléments en dehors de son contrôle et des dommages qui pourraient éventuellement être subis par l'environnement technique des utilisateurs et notamment, les ordinateurs, logiciels, équipements réseaux et tout matériel utilisé pour accéder au site www.domiciliation-societe-paris.com et utiliser les services de VERAM CONSEIL.

Article 4 :

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Il peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec respect d'un préavis d'un mois calendaire à compter de la première présentation. Les plis ou colis réceptionnés après la fin du contrat seront conservés et remis aux destinataires moyennant le versement d'une redevance mensuelle proratisée jusqu'au jour du retrait.

Article 5 :

VERAM CONSEIL se réserve le droit de résilier ou de suspendre, de plein droit le présent contrat, sans droit à indemnisation, en cas de violation d'une des clauses des présentes ou

VERAM CONSEIL

SARL au capital de 30.000 €

13Bis Avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris

Tél : 01.44.11.75.35- Fax : 01.44.11.75.45

Site internet : www.domiciliation-societe-paris.com – Mail : informations@veram-conseil.fr

RCS de Paris 508 763 950 - Numéro d'Agrément Préfectoral DOM2010097

en cas d'utilisation illicite de la boîte postale mise à disposition du domicilié. Cette résiliation ou suspension ne donnera lieu à l'exécution d'aucun préavis et pourra être mise en œuvre par simple notification par voie de courrier électronique sans qu'il soit besoin de faire prononcer cette résiliation en justice.

Article 6 :

Les courriers destinés au domicilié sont réceptionnés par le domiciliataire à l'adresse du domiciliataire. Ces courriers sont stockés et mis à disposition du domicilié au siège du domiciliataire.

La réexpédition du courrier ainsi que le stockage de colis et de courrier pour une durée postérieure à 3 mois fait l'objet d'une étude tarifaire spécifique. La réexpédition des courriers reçus ne pourra être faite qu'à la demande du domicilié, et selon les termes du présent contrat.

Sans accord préalable la réception et le stockage de colis pourront être refusés par le domiciliataire.

Les courriers stockés sont retirables uniquement par le domicilié ou bien en cas de force majeure par toute autre personne ayant en sa possession un mandat du domicilié ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité.

Article 7

Les prestations définies à l'article 6 du présent contrat seront facturées au domicilié dans les conditions et aux tarifs définis ci-dessous :

- Formule libre : Boite postale sans réexpédition
20 € HT soit 23,92 € TTC
- Formule suivie : Boite postale avec réexpédition bimensuelle hors affranchissement (Dans la limite de 50 courriers <20g par mois).
30 € HT soit 35,88 € TTC
- Option Numérisation Automatique : Ouverture du courrier et numérisation des documents sur votre adresse mail.
0,60 € TTC (Dans la limite de 2 pages numérisées par courrier de 20g reçu)

Un dépôt de garantie vous sera demandé par chèque en même temps que la signature du contrat équivalent à un mois de domiciliation.



Tout courrier envoyé en sus serait facturé au tarif de 0,75 € en plus des frais postaux en vigueur.

Les tarifs indiqués sont des tarifs applicables pour la France Métropolitaine. Toutes les prestations sont payables d'avance hormis les numérisations et les frais postaux qui donneront lieu à une facture à la fin de chaque trimestre.

Un supplément de 5.00 € TTC par colis et par jour sera facturé pour la réception et le stockage des colis.

Les frais d'affranchissement et de numérisation sont facturés mensuellement ou au trimestre en fonction du mode de paiement retenu par le domicilié.

Les présents tarifs peuvent faire l'objet d'une réévaluation annuelle portée à la connaissance du domicilié par voie d'affichage à l'entrée des locaux de VERAM CONSEIL.

Conditions de règlement :

Avec un règlement par prélèvement automatique :

Mensuel

Avec un règlement par chèque :

Annuel

Article 8 :

Clause résolutoire : Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement de l'abonnement, du prix et/ou des frais prévus à « l'article 7 » et plus généralement de toutes sommes dues par le domicilié au titre de l'exécution des présentes pourra donner lieu, si bon semble au domiciliataire, à la résiliation du présent contrat de plein droit. Le domiciliataire pourra se prévaloir de cette faculté sans délai ou autre formalité et en informera le domicilié par l'envoi d'un courrier électronique.

Suspension de l'exécution des prestations prévues au contrat : Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement de l'abonnement, du prix et/ou des frais prévus à l'article 7 et plus généralement de toutes sommes dues par le domicilié au titre de l'exécution des présentes pourra donner lieu, si bon semble au domiciliataire à suspension immédiate de l'exécution des prestations prévues à l'article 6 du présent contrat. Le domiciliataire ne reprendra

VERAM CONSEIL

SARL au capital de 30.000 €

13Bis Avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris

Tél : 01.44.11.75.35- Fax : 01.44.11.75.45

Site internet : www.domiciliation-societe-paris.com – Mail : informations@veram-conseil.fr

RCS de Paris 508 763 950 - Numéro d'Agrément Préfectoral DOM2010097



l'exécution desdites prestations qu'après paiement de l'ensemble des sommes dues par le domicilié au titre des présentes.

Pénalité de retard : Sans préjudice de la clause de résiliation, les frais de relance écrite pour toute facture impayée sont fixés forfaitairement à 12.00 €TTC l'unité. Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement du prix prévu au présent article donne lieu à versement par le domicilié d'une pénalité de retard forfaitaire égale à 15 € TTC par période de deux semaines de retard à compter de la date d'émission de la facture. Cette pénalité se calcule à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Si nécessaire, VERAM CONSEIL pourra utiliser une société de recouvrement pour récupérer les sommes dues. Tous les frais inhérents à cette procédure seront entièrement à la charge du domicilié.

Article 9 :

De convention expresse, il est convenu que seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent pour tous litiges ou difficultés qui surgiraient dans l'exécution du présent contrat.

Contrat établi le, à Paris.

En deux exemplaires dont un remis ce jour au domicilié

Pour VERAM CONSEIL

Pour le Domicilié

Précédé la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

VERAM CONSEIL

SARL au capital de 30.000 €

13Bis Avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris

Tél : 01.44.11.75.35- Fax : 01.44.11.75.45

Site internet : www.domiciliation-societe-paris.com – Mail : informations@veram-conseil.fr

RCS de Paris 508 763 950 - Numéro d'Agrément Préfectoral DOM2010097



PROCURATION POSTALE

M Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de représentant légal de la société :

.....

Donne pouvoir à la société VERAM CONSEIL pour effectuer les opérations suivantes

- Recevoir en leurs bureaux mes correspondances de toute nature
- Retirer les correspondances de toute nature au bureau postal de : Paris Ecole Militaire
- Demander la réexpédition de tout courrier sur une nouvelle adresse
- Recevoir les plis d'huissiers

Fait à Paris, le

Pour VERAM CONSEIL

Pour le Domicilié

VERAM CONSEIL

SARL au capital de 30.000 €

13Bis Avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris

Tél : 01.44.11.75.35- Fax : 01.44.11.75.45

Site internet : www.domiciliation-societe-paris.com – Mail : informations@veram-conseil.fr

RCS de Paris 508 763 950 - Numéro d'Agrément Préfectoral DOM2010097



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone (professionnel ou personnel) :

Adresse E-mail :

Cochez les services souhaités :

- Boite postale sans réexpédition
- Boite postale avec réexpédition
- Option numérisation

Joindre avec cette fiche :

- une photocopie d'une pièce d'identité.
- une photocopie d'un justificatif de domicile.

VERAM CONSEIL

SARL au capital de 30.000 €

13Bis Avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris

Tél : 01.44.11.75.35- Fax : 01.44.11.75.45

Site internet : www.domiciliation-societe-paris.com – Mail : informations@veram-conseil.fr

RCS de Paris 508 763 950 - Numéro d'Agrément Préfectoral DOM2010097